



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-401-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 14 juillet 2024 à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Marie-Laure PINSON Présidente de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation » dont le siège social est situé chemin des Perdrix 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la fête du 14 Juillet, le dimanche 14 juillet 2024 de 18H30 à 01H00 Boulevard de la Tara.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Marie-Laure PINSON en sa qualité de Présidente de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion de la fête du 14 Juillet qui aura lieu le dimanche 14 juillet 2024 Boulevard de la Tara.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 14 juillet 2024 de 18H30 à 01H00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Marie-Laure PINSON Présidente de l'association « Les Cavaliers de Joalland Equitation »
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 03 Juillet 2024

Séverine MARCHAND
Maire

